



## Pension alimentaire versée partiellement ce mois-ci

Par **moussalli**, le **18/09/2009** à **22:40**

Bonjour, je viens de recevoir la pension alimentaire du mois de septembre (le 18 septembre au lieu du 01 du mois) par mandat par mon ex est ma surprise fut qu'elle est de 50€ au lieu de 150€ fixé par la cour d'appel de Versailles. Je pensais lui renvoyer le mandat et précisant que je n'acceptais ce montant. Que dois-je faire? Cordialement, Melle MOUSSALLI

Par **Marion2**, le **18/09/2009** à **22:50**

Bonsoir, Surtout, ne renvoyez pas le mandat. Faites-vous payer (c'est toujours mieux que rien). Envoyez lui un courrier recommandé AR le mettant en demeure de vous régler le solde de la pension alimentaire sous huit jours (fixez une date, par ex le 24 septembre). Envoyez lui en courrier simple copie de votre envoi recommandé (au cas où il refuse le recommandé). Si le 10 octobre, vous n'avez pas reçu, ni le solde du mois de septembre, ni la pension du mois d'octobre, vous saisissez un huissier avec votre jugement afin qu'il procède à une saisie sur salaire. (les frais d'huissier seront à la charge de votre ex). Si votre ex ne travaille pas ou n'est pas solvable (l'huissier vous le dira) vous saisissez la CAF qui vous versera l'API et qui se chargera de se faire rembourser auprès de votre ex. Cordialement.